



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Romorantin-Lanthenay, le 29 avril 2020

Monsieur le président,

Par lettre du 14 avril dernier, vous avez appelé mon attention sur les mesures sanitaires mises en place pour les citoyens itinérants dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Dès le début du confinement, un suivi attentif a été assuré concernant les gens du voyage.

### Sur les aires d'accueil :

Des contacts réguliers avec les gestionnaires des aires d'accueil sont bien effectifs. Ils permettent de s'assurer du bon fonctionnement des aires : accès à l'alimentation en continu en eau et électricité et enlèvement régulier des ordures ménagères.

Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, signé le 6 février dernier, comporte un volet santé avec des actions visant à améliorer leur état de santé. Il prévoit notamment le déploiement d'une unité mobile de prévention santé à destination des gens du voyage par l'association de santé et de solidarité (APLEAT ACEP), soutenue financièrement par l'ARS Centre Val de Loire.

Aussi, j'ai demandé à cette association d'organiser une action soutenue auprès des gens du voyage en passant sur les aires chaque semaine afin de les informer des mesures à observer en période de confinement, de leur expliquer les gestes barrières et de leur permettre d'être en lien avec les professionnels de santé en cas de besoin.

Cette association exerce sa mission principalement dans le sud du département.

Sur les aires situées dans le périmètre de l'agglomération de Blois, c'est l'association intercommunale pour l'éducation et l'insertion (AIEI) qui intervient en maintenant un contact très régulier auprès de chaque famille.

Pour les aires situées dans le nord du département, ce sont les EPCI et les gestionnaires d'aires qui s'assurent du suivi régulier des familles.

Sur la question du paiement des droits de place, les collectivités examinent les situations avec bienveillance afin de ne pas mettre les familles en difficulté.

Sur les stationnements en dehors des aires d'accueil :

Une attention est également portée sur les autres sites de vie (aires d'habitat et terrains précaires) pour lesquels les conditions sanitaires et de vie des familles sont vérifiées.

Les services de l'État en lien avec les collectivités s'assurent que les gens du voyage, stationnés sur ces sites, disposent d'eau, d'électricité et de containers suffisants pour stocker les déchets.

À ce jour, aucune évacuation n'a été réalisée sur ces stationnements.

Cependant, des mouvements sont constatés depuis plusieurs jours, mettant en danger les familles elles-mêmes et le reste de la population.

Aussi, je vous serais obligée de bien vouloir demander aux citoyens itinérants, dans ce contexte de crise actuelle, de rester sur leur emplacement actuel afin d'éviter toute propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Yves ROUSSET